



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.1  
23 janvier 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement  
Première session  
Genève, 20 janvier 1997  
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION  
DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA PREMIERE SESSION  
(20-24 janvier 1997)**

Rapporteur : Mme H. Booth di Giovanni (Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord)

**INTRODUCTION ET POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR**

Orateurs :

Secrétaire général de la CNUCED  
Directeur de la Division de l'investissement,  
de la technologie et du développement  
des entreprises  
Maroc (au nom du Groupe africain)  
Jamaïque (au nom du Groupe latino-américain  
et caraïbe)  
Philippines (au nom du Groupe asiatique  
et de la Chine)  
Pays-Bas (au nom de l'Union européenne)

Thaïlande  
Turquie  
Cuba  
Egypte  
Fédération de Russie  
Pologne  
Hongrie  
FMI  
CCI  
Bulgarie

*Note à l'intention des délégations*

*Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué aux délégations pour approbation.*

*Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 31 janvier 1997 à la :*

*Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8106  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5656/5655*

## INTRODUCTION

1. La première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 24 janvier 1997. A cette occasion, la Commission a tenu ... séances plénières (ses lère à ... séances) et ... séances informelles.

### Allocution liminaire

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a déclaré qu'il fallait envisager les travaux de la Commission dans l'optique de la contribution essentielle des entreprises au développement, l'économie mondiale étant animée de plus en plus par le secteur privé. Pour favoriser l'essor des entreprises, la CNUCED avait adopté une démarche pragmatique présentant plusieurs traits distinctifs. Elle considérait notamment les entreprises non pas comme des agents isolés, mais comme des éléments d'un système global dont faisaient également partie les marchés de l'Etat, le rôle de chaque catégorie d'acteurs pouvant varier d'un pays à l'autre et selon les époques. On devait donc étudier cas par cas les conditions propres à optimaliser la contribution des entreprises, des marchés et des pouvoirs publics à l'activité économique.

3. La démarche de la CNUCED avait aussi un caractère "holistique". Il fallait concevoir le développement des entreprises dans une perspective globale, en tenant compte de la multiplicité et de l'interaction des facteurs déterminant leur croissance et leur compétitivité au niveau à la fois national et international. La concurrence entre entreprises mettait de plus en plus en concurrence les systèmes nationaux - la compétitivité dépendant d'une bonne politique, des services d'appui, du soutien institutionnel, de l'innovation, de la coopération entre entreprises et des relations entre l'Etat et le secteur privé. D'où la nécessité d'une politique cohérente qui assure la compatibilité de l'action macro-économique et sectorielle, y compris l'échelonnement des mesures de libéralisation, avec les efforts déployés par les entreprises pour accroître leur capacité de production ainsi que pour devenir et rester compétitives. L'Etat pouvait jouer un rôle de catalyseur et faciliter les choses en mettant en place des institutions efficaces, en créant des conditions propices et en encourageant une "culture d'entreprise" favorable à l'initiative, à l'innovation et à la coopération entre les entreprises.

4. A propos du point 4 de l'ordre du jour, il fallait bien voir qu'à l'heure de la libéralisation et de la mondialisation, la suppression des obstacles dus à l'insuffisance des services d'appui au commerce était indispensable à la survie de nombre des acteurs les plus faibles de l'économie internationale. Pour les négociants des pays en développement et pour les PME, l'amélioration de l'efficacité commerciale était absolument essentielle. La CNUCED jouait à cet égard un rôle éminent par ses travaux analytiques et par ses activités concrètes dans des domaines comme la facilitation du commerce, l'informatisation des services douaniers et la modernisation des transports.

5. A sa huitième session, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait approuvé l'adoption d'une démarche globale pour le programme relatif à l'efficacité commerciale. Les travaux d'analyse et d'orientation menés dans le cadre de ce programme avaient permis de définir plus de 500 mesures concrètes dont la liste avait été jointe à la Déclaration de Colombus sur l'efficacité commerciale (1994) et dont l'application permettrait de réduire sensiblement le coût des transactions internationales, ainsi que d'accroître la participation des partenaires les plus faibles aux échanges mondiaux. A sa neuvième session, la Conférence avait imprimé un nouvel élan au programme, dont les activités "courantes" avaient été regroupées avec des travaux dans le domaine des transports, du financement et des assurances. Les délibérations de la Commission devraient contribuer utilement à l'application de mesures d'efficacité commerciale et, partant, à une amélioration tangible des conditions de concurrence pour les PME et les entreprises des pays en développement participant au commerce international.

6. Dans le domaine de l'efficacité commerciale, la CNUCED partait du principe que la révolution de l'information, qui était en train de transformer le mode de création et de répartition des richesses, élargissait l'accès à des techniques stratégiques et permettait une augmentation spectaculaire de la productivité, même quand le capital et la technologie étaient rares. Il fallait cependant sensibiliser les pouvoirs publics des pays en développement et des pays en transition aux nouvelles possibilités. Pendant la session, le secrétariat rendrait compte de l'évolution récente dans le secteur des services d'appui au commerce. La mise en oeuvre des nouvelles solutions exigerait l'adoption et la promotion de réformes dans les pays en développement.

7. Il fallait espérer que les travaux de la Commission et de la réunion d'experts qui serait convoquée sous ses auspices permettraient l'interaction des gouvernements, du secteur privé, des ONG et des utilisateurs finals des services d'appui au commerce, et contribueraient ainsi à stimuler la réforme et à mobiliser les acteurs clés du secteur public et du secteur privé.

Chapitre I

**ENTREPRISES : QUESTIONS RELATIVES A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE  
DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

(Point 3 de l'ordre du jour)

8. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant :  
"L'évolution des entreprises et de la concurrence, et ses conséquences pour l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises - Etude thématique du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.3/2).
9. Pour éclairer la Commission, des experts ont également présenté des exposés sur les thèmes suivants \*/ :  
"Développement des entreprises; l'expérience de certains pays";  
"Implantation de PME novatrices sur des marchés concurrentiels - l'expérience d'EMPRETEC".
10. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises présentant la question, a dit que le document TD/B/COM.3/2 esquissait les grandes lignes d'un programme de travail triennal visant à définir des outils de diagnostic et des principes directeurs afin d'aider les pays à analyser les divers éléments interdépendants à prendre en considération pour formuler une stratégie nationale de développement des entreprises. Il faudrait aussi examiner systématiquement les "meilleures pratiques", notamment grâce à l'échange de données d'expérience. On ferait la synthèse des résultats pendant la dernière année des travaux de la Commission, mais dans l'intervalle des études intermédiaires seraient établies.
11. Le document dont la Commission était saisie analysait la nouvelle dynamique du développement des entreprises et de la concurrence. Il soulignait l'importance du renforcement des capacités techniques et de l'innovation pour promouvoir la compétitivité, et mettait l'accent sur la diversité des entreprises et des systèmes nationaux.
12. En ce qui concernait l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises, il s'agissait de concevoir un plan pour l'avenir. L'action serait facilitée si l'on cherchait à fixer une série d'objectifs et à établir entre eux un ordre de priorité pour guider les responsables. Les meilleures stratégies reconnaissent explicitement le caractère conjoncturel de la planification, et il faudrait procéder par approximations successives, avec un dialogue permanent entre les principaux acteurs pour

---

\*/ Pour la liste des experts, voir l'annexe ... .

pouvoir rectifier le tir selon l'évolution des conditions intérieures et extérieures. Au sujet de la compétitivité des entreprises, on s'accordait désormais à penser qu'elles devaient "apprendre à apprendre" pour s'adapter à la transformation de la concurrence. Cela valait aussi pour l'Etat.

13. L'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises comportait deux aspects particulièrement importants. Premièrement, l'amélioration de la compétitivité des entreprises passait par l'augmentation de leur productivité et de leur capacité d'innovation, ainsi que par le renforcement de l'infrastructure matérielle et institutionnelle, des liens avec les fournisseurs et les clients, des universités, des établissements de recherche, des centres de productivité et de bien d'autres acteurs. C'était ce que l'on appelait parfois le "système national d'innovation", qui revêtait une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises. Deuxièmement, il fallait prendre conscience du caractère holistique et interactif du développement des entreprises, et de la nécessité de mener une action cohérente au niveau macro et micro-économique. Dans le programme de travail triennal de la CNUCED, tout élément d'une stratégie de développement des entreprises devrait donc être conçu dans une perspective holistique.

14. Dans ce domaine, la CNUCED cherchait à collaborer plus étroitement avec d'autres organismes ou institutions des Nations Unies, notamment l'ONUDI, le CCI, le BIT et les commissions régionales de l'ONU. Une équipe de travail intersecrétariats CNUCED/CEE venait d'être créée pour étudier les questions relatives aux entreprises dans les pays en transition.

15. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maroc) a dit que les forces de la mondialisation et de la libéralisation avaient profondément modifié les conditions de la concurrence internationale. La rapidité du progrès technique avait révolutionné les relations entre les entreprises ainsi qu'entre celles-ci et d'autres agents du développement. Les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, risquaient cependant d'être marginalisés dans le commerce international. A l'heure où les entreprises d'autres pays se préoccupaient d'accroître leur productivité et leur compétitivité, la plupart des pays d'Afrique s'efforçaient encore de mobiliser, sur place et à l'étranger, les ressources nécessaires pour se doter d'une capacité de production et d'exportation. Ils n'y parviendraient qu'avec l'appui de la communauté internationale.

16. Le document TD/B/COM.3/2 présentait une excellente analyse et constituait une mine de renseignements, mais il insistait surtout sur les facteurs nationaux qui entravaient le développement des entreprises. Bien que ces facteurs fussent incontestablement importants, on ne saurait faire abstraction des facteurs internationaux. L'accès aux marchés, par exemple, jouait un grand rôle. L'abaissement des obstacles commerciaux et techniques et autres formes de protectionnisme favoriserait la concurrence et contribuerait au développement des entreprises.

17. La coopération internationale était également un facteur décisif pour le développement des entreprises et devrait porter sur la mise au point et le transfert de techniques, ainsi que sur l'octroi d'une assistance financière aux entreprises touchées par les programmes de libéralisation et d'ajustement. Il convenait aussi de prendre des dispositions en faveur des PME dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

18. Comme on l'avait souligné à la neuvième session de la Conférence, la coopération régionale et interrégionale pour accroître la compétitivité des pays et des entreprises devait jouer un rôle important dans le développement de celles-ci. Il fallait que les institutions internationales et les gouvernements des pays en développement participent à cet effort.

19. Enfin, le porte-parole a souligné l'importance du secteur parallèle en Afrique, qui offrait un moyen de survie à une grande partie de la population urbaine, mais qui n'était pas viable sous sa forme actuelle - faute d'accès au financement, à l'information et aux techniques modernes. La coopération internationale en général, et les activités de la CNUCED en particulier, pouvaient grandement aider les entreprises du secteur parallèle à s'intégrer dans l'économie officielle.

20. La porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Jamaïque) a déclaré que l'évolution rapide des pratiques commerciales risquait de désavantager de nombreuses entreprises, en particulier celles des pays en développement. A cet égard, des questions fondamentales soulevées dans le document TD/B/COM.3/2, comme l'établissement de conditions macro-économiques propices au développement des entreprises, méritaient d'être étudiées plus à fond. Il fallait aussi améliorer l'environnement international, en particulier en ce qui concernait le transfert de techniques et l'accès aux marchés, pour favoriser le développement, la croissance et l'expansion des entreprises. Les experts invités à la session contribueraient sans doute utilement aux délibérations de la Commission; il fallait également tenir compte des résultats des travaux de précédents organes intergouvernementaux de la CNUCED, notamment ceux du Groupe de travail spécial sur le rôle des entreprises dans le développement.

21. A propos du document TD/B/COM.3/3 sur le point 4 de l'ordre du jour, la porte-parole a souligné l'utilité pratique de cet aspect des travaux de la CNUCED. L'assistance technique jouait un rôle essentiel et la coopération interinstitutionnelle mentionnée dans ce document méritait pleinement d'être encouragée.

22. Enfin, elle a souligné la nécessité de convoquer des réunions d'experts pour contribuer aux travaux de la Commission.

23. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Philippines) a dit que la mondialisation et la libéralisation touchaient, certes, toutes les entreprises, mais qu'elles risquaient d'avoir des effets négatifs surtout sur les PME. Les entreprises n'exploitaient pas encore les débouchés offerts par le Cycle d'Uruguay, et nombre d'entre elles, en particulier les PME, avaient déjà été éliminées par la concurrence étrangère. Pour que la CNUCED puisse prévenir une nouvelle marginalisation des pays du tiers monde, et tout spécialement des pays les moins avancés, en favorisant le développement des entreprises, il fallait que les pays membres agissent avec détermination. Toutefois, les conditions variaient d'un pays et d'une entreprise à l'autre, et il pourrait être vain de chercher à arrêter une stratégie universelle.

24. L'action des entreprises elles-mêmes n'était pas suffisante. L'Etat avait toujours un rôle important à jouer dans leur développement, notamment en créant des conditions favorables et en mettant en place l'infrastructure requise. Pour favoriser la croissance des entreprises, il était important que le dialogue s'engage ou se poursuive entre celles-ci et les pouvoirs publics. Il fallait aussi déployer des efforts au niveau international pour formuler des stratégies de développement des entreprises, et la CNUCED pourrait jouer un rôle de premier plan aussi bien dans leur élaboration que dans leur exécution. A cet égard, le manque de ressources financières - capital de démarrage et financement à long terme - posait un grave problème aux PME. Il fallait se demander comment l'investissement étranger pourrait aider à résoudre ce problème et par quels mécanismes les institutions financières internationales pourraient faciliter le développement des entreprises dans les pays du tiers monde.

25. Enfin, il importait de renforcer les programmes de formation de la CNUCED concernant les entreprises, pour remédier à la pénurie de compétences techniques et administratives nécessaires dans le nouvel environnement commercial. La promotion de l'innovation devait constituer un élément important de ces programmes.

26. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l' **Union européenne**, a déclaré que celle-ci s'intéressait vivement au développement des entreprises et ne ménagerait aucun effort pour contribuer au succès de la session.

27. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que son gouvernement avait créé un environnement concurrentiel en réduisant les protections dont bénéficiaient les industries locales, en assouplissant les contrôles à l'importation et en abaissant le niveau des droits de douane. Des incitations fiscales seraient proposées pour encourager les activités du secteur privé en matière de recherche-développement. En outre, le Ministère de l'industrie privilégiait la délocalisation des entreprises vers les zones rurales, l'investissement dans les PME et les industries artisanales ayant un potentiel économique en vue d'encourager leur participation à l'économie internationale, ainsi que la promotion et l'amélioration des liens entre les PME et les principales branches d'activité.

28. L'action du gouvernement concernant le développement des PME était non seulement orientée vers l'offre (fourniture de crédits, formation, R-D, etc.), mais visait également à stimuler la demande en favorisant les activités de sous-traitance. Le Comité consultatif commun secteur public-secteur privé était le mécanisme chargé des relations entre les pouvoirs publics et le secteur privé. La stratégie de coopération entre l'Etat et le privé avait pour objectif d'appuyer la recherche privée, d'encourager le perfectionnement du personnel pour pouvoir introduire des techniques dans le secteur industriel et d'offrir des services propres à faciliter les applications technologiques.

29. En décembre 1996, la CNUCED avait mis sur pied un atelier assorti d'un voyage d'étude en Thaïlande à l'intention de 26 représentants des milieux d'affaires venus de PMA africains. Les participants avaient présenté 100 propositions relatives au commerce et à l'investissement, négocié des opérations commerciales et identifié des débouchés ainsi que des projets d'investissement sous la forme de coentreprises. Une telle interaction entre hommes d'affaires servait à faciliter la coordination des investissements au niveau national et au niveau des entreprises, et il était à espérer que la CNUCED entreprendrait d'autres activités de ce type.

30. La mise en commun de l'expérience de différents pays s'avérait utile pour définir, en matière de développement des entreprises, des "pratiques optimales" dont les gouvernements pourraient s'inspirer pour formuler et mettre en oeuvre des stratégies dans ce domaine. Le Gouvernement thaïlandais entendait continuer de coopérer à cet égard avec la CNUCED.

31. La représentante de la Turquie a dit que les entreprises, notamment les PME, devaient bénéficier d'un appui, car elles jouaient un rôle essentiel dans la création d'emplois, la production manufacturière et le développement des exportations. Elle a informé la Commission des mesures de soutien et d'incitation récemment introduites par son gouvernement en faveur des PME. Les nouvelles mesures consistaient, entre autres, à fournir des crédits et des moyens de financement aux entreprises remplissant les conditions requises et à les exempter de la TVA, des droits de douane et des droits de timbre.

32. Le représentant de Cuba a dit que sa délégation souscrivait aux vues générales présentées dans le document TD/B/COM.3/2. L'expansion des entreprises jouait un rôle important dans le processus de développement, mais était également fonction de facteurs autres que le niveau de développement économique d'un pays, qu'il s'agisse des investissements étrangers, des ressources extérieures ou de l'accès à la technologie et aux marchés internationaux.

33. Cuba attachait une grande importance aux PME en tant que telles, mais ce concept ne devait pas être associé uniquement à la propriété privée : il pouvait également englober d'autres formes d'organisation des entreprises, telles que des coopératives, des entreprises mixtes et des établissements publics. L'existence d'infrastructures adéquates, notamment en matière de transport, de banque, d'assurance, de télécommunications et d'information commerciale, était indispensable à l'essor des entreprises dans les pays en développement.

34. La mondialisation et la libéralisation pouvaient être favorables à la croissance et au développement de ces pays, à condition de maîtriser les tendances protectionnistes et d'éviter que les pays en question ne soient exclus de l'activité commerciale et financière internationale. La mondialisation ne devait pas se traduire par des ingérences dans les affaires intérieures, ni entraîner l'adoption de mesures coercitives ou l'imposition de modèles de développement économique susceptibles de nuire à la situation économique et sociale des pays en développement. Pour finir, l'orateur s'est déclaré convaincu que la Commission pouvait jouer un rôle majeur dans la réalisation des objectifs convenus à la neuvième session de la Conférence.

35. Le représentant de l' **Egypte** a signalé que, pour promouvoir la création d'emplois à l'aide des ressources de donateurs, son pays avait constitué un Fonds social pour le développement, dont l'un des objectifs fondamentaux était le développement des entreprises. La première étape du programme avait été axée sur les personnes défavorisées, tandis que dans la seconde, les groupes cibles avaient été élargis. Des critères avaient été fixés pour pouvoir bénéficier d'une assistance : existence d'un produit économiquement viable, utilisation de techniques écologiques et participation de femmes aux projets envisagés. Les agents d'exécution intervenant dans le programme étaient des organisations professionnelles nationales et d'autres ONG, des associations semi-gouvernementales et l'Etat lui-même. L'appui fourni aux institutions financières concernait tant le risque d'insolvabilité que la gestion financière, et une grande importance était accordée à la mise en oeuvre du programme dans les zones rurales et à la promotion des possibilités d'emploi au niveau local. Le Fonds social pour le développement offrait également un appui technique, une formation, des crédits et un soutien institutionnel aux ONG et aux associations professionnelles. Le gouvernement prévoyait en outre des incitations fiscales en faveur du développement des entreprises, et les médias étaient utilisés pour forger une culture d'entreprise.

36. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance des travaux de la CNUCED pour les stratégies de développement des entreprises. Cette question, de même que celle de la compétitivité internationale et d'autres aspects du développement des entreprises, intéressaient directement le développement global de tous les pays, notamment dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation des relations économiques internationales. La CNUCED pouvait et devait jouer un rôle majeur en favorisant un consensus international sur un large éventail de questions ayant trait au développement des entreprises, notamment les PME, et en offrant une assistance technique. L'orateur s'est également félicité des travaux de caractère analytique et pratique de la CNUCED visant à aider les pays en développement et les pays en transition à établir des services liés à l'infrastructure dans des secteurs tels que les douanes, les transports, l'activité bancaire, l'assurance, les télécommunications et l'information commerciale. Ces travaux devaient être poursuivis.

37. Le représentant de la Pologne a dit que le secteur privé, en général, et les PME, en particulier, jouaient un rôle appréciable dans le développement économique de son pays et avaient exercé une influence déterminante sur la transformation et la bonne tenue de l'économie polonaise. Le secteur privé avait créé de nouveaux postes de travail et employait actuellement 60 % environ de la population active. Les PME avaient contribué au développement des marchés et de la concurrence et à l'expansion d'activités qui complétaient celles des grandes entreprises industrielles et du secteur public.

38. Il incombait aux pouvoirs publics d'instaurer des conditions favorables qui permettent aux entreprises d'atteindre et de conserver des niveaux élevés de productivité. L'Etat devait également faciliter les activités de recherche-développement et encourager l'innovation. En vue de rendre les PME plus concurrentielles, le Gouvernement polonais avait adopté plusieurs mesures d'appui en leur faveur, dont des services consultatifs à l'intention des entreprises exportatrices. Les contraintes d'ordre juridique et budgétaires feraient l'objet d'autres mesures de soutien, parmi lesquelles la création d'une Fondation polonaise pour la promotion et le développement des PME. Concernant les aides financières, un fonds de garantie des emprunts avait été constitué à la Banque économique nationale pour garantir les crédits accordés aux petites et moyennes entreprises. L'orateur s'est enfin félicité de la tenue de la première session de la Commission, qui offrait une bonne occasion de partager des données d'expérience avec d'autres pays.

39. Le représentant de la Hongrie a accueilli avec satisfaction l'esquisse de programme de travail figurant dans le document TD/B/COM.3/2. Cependant, il s'est déclaré vivement préoccupé par deux aspects de ce document. Premièrement, le programme de travail ne faisait pas apparaître une stratégie clairement définie pour la coopération de la CNUCED avec la CEE, le CCI et l'ONUDI. Il fallait espérer qu'un aperçu de la répartition des tâches entre ces organisations dans le domaine du développement des entreprises pourrait être présenté à la prochaine session de la Commission. La création récente d'une équipe spéciale CNUCED/CEE était à cet égard positive.

40. Deuxièmement, le représentant a formulé des objections concernant certains paragraphes du document TD/B/COM.3/2 qui ne semblaient pas prêter l'attention voulue aux problèmes spécifiques du développement des entreprises dans différents pays en transition. Quelques-uns de ces pays avaient déjà réalisé des progrès considérables en créant le cadre juridique et institutionnel requis pour une économie de marché et étaient devenus membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans d'autres pays en transition, des tâches importantes restaient à exécuter en vue d'une transformation économique. L'orateur a donc invité le secrétariat à revoir le texte des paragraphes en question.

41. Le représentant du **Fonds monétaire international** (FMI) a dit qu'il adhérerait à une grande partie du document TD/B/COM.3/2, mais s'est montré plus réservé sur plusieurs points. Il a fermement appuyé la recommandation formulée dans le document, tendant à mettre en place un environnement global cohérent qui rattache les politiques macro-économiques et sectorielles aux efforts déployés au niveau des entreprises en vue de favoriser et de préserver la compétitivité, et qui soit propice au développement d'un "système d'innovation". Il a également reconnu l'importance primordiale des politiques macro-économiques et s'est félicité de l'attention accordée aux mesures juridiques, réglementaires et fiscales. Cependant, il a contesté l'évaluation des programmes d'ajustement structurel et a exprimé des réserves concernant l'observation selon laquelle ces programmes avaient un caractère universel et uniforme à l'égard du développement des entreprises. S'agissant de privilégier les secteurs porteurs en leur offrant une protection et des incitations, et de délaisser ceux en perte de vitesse, les gouvernements risquaient en l'espèce de se heurter à des difficultés dans le nouvel environnement commercial libéral.

42. Concernant le rythme et le contenu des réformes économiques, la question n'était pas de savoir s'il fallait choisir entre une thérapie de choc et une approche graduelle, une telle alternative n'étant pas particulièrement pertinente. Il s'agissait plutôt de déterminer ce qu'il fallait faire, comment procéder et quels étaient les délais à prévoir. En l'occurrence, le volume des moyens de financement disponibles pour soutenir le processus de réforme était un facteur important. L'orateur a préconisé une accélération du processus de réforme plutôt que son ralentissement : plus vite le cadre macro-économique serait stabilisé, plus tôt les investissements, les épargnants et les consommateurs pourraient profiter de la réforme.

43. Le représentant du **Centre du commerce international** (CCI), informant les participants des travaux exécutés par son organisation dans le secteur du développement des entreprises, a souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois et de rechercher des complémentarités et des effets de synergie dans les activités de la CNUCED et du CCI. Au niveau des entreprises et des structures institutionnelles, les travaux du CCI se situaient logiquement en aval de ceux de la CNUCED, ces derniers englobant les questions de politique générale, la privatisation et les réformes, le dialogue entre le secteur public et le secteur privé, et les stratégies de développement des entreprises. Les activités du CCI étaient conçues de telle sorte que l'évolution des politiques et des stratégies puisse se traduire par des perspectives commerciales concrètes et que les exportateurs puissent tirer pleinement parti de celles-ci. Une telle complémentarité offrait d'amples possibilités de coopération entre les deux organisations, par exemple dans le renforcement des pôles commerciaux et les opérations TRAINFORTRADE. En revanche, le programme EMPRETEC portait sur certaines questions visées par les activités du CCI.

44. Le représentant de la **Bulgarie** a dit que sa délégation souscrivait aux principales idées et aux propositions constructives contenues dans le document TD/B/COM.3/2. La privatisation et le développement du secteur privé, notamment celui des entreprises, étaient des éléments essentiels de la politique économique des pays en développement et des pays en transition : aussi l'orateur a-t-il apporté son appui à l'analyse et aux propositions du document TD/B/COM.3/2 concernant les pays en transition. Sa délégation reconnaissait la nécessité et l'importance de travaux analytiques et de l'élaboration d'une politique en matière de développement des entreprises, surtout dans le cas des PME. A cet égard, le représentant s'est également déclaré favorable à la proposition visant à réunir un groupe d'experts sur la politique de développement des entreprises.

### Chapitre III

#### QUESTIONS D'ORGANISATION

##### A. Ouverture de la session

45. La première session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a été ouverte le 20 janvier 1997 par M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED.

##### B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

46. A sa 1ère séance plénière, le 20 janvier 1997, la Commission a élu le Bureau suivant :

<u>Président</u>	:	M. Manuel Dengo	(Costa Rica)
<u>Vice-Présidents</u>	:	M. Ranjana N. Abeysekera	(Sri Lanka)
		Mme Violeta Fonseca de Sanabria	(Venezuela)
		M. Bashir Musa	(Nigéria)
		M. Corrado Milesi Ferretti	(Italie)
		M. Petko Baev	(Bulgarie)
<u>Rapporteur</u>	:	Mme Heather Booth di Giovanni	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

##### C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

47. A la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/COM.3/1. L'ordre du jour de la première session était donc le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Entreprises : questions relatives à l'élaboration d'une stratégie de développement des entreprises
4. Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale
5. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions d'experts préparatoires
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

**D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Commission et organisation éventuelle de réunions préparatoires d'experts**

(Point 5 de l'ordre du jour)

[A compléter]

**E. Questions diverses**

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter selon qu'il conviendra]

**F. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

(Point 7 de l'ordre du jour)

[A compléter]

[Un résumé du Président portant sur les principaux éléments des discussions informelles sera joint en annexe au rapport.]

-----